

Chantiers jeunes 2022 2023



Service animation jeunesse

04 78 45 11 68

service.jeunesse@ville-oullins.fr

  @anaivilledoullins

 oullins.fr  [Oullins](https://www.facebook.com/Oullins)  [@VilledOullins](https://twitter.com/VilledOullins)  [ville_oullins](https://www.instagram.com/ville_oullins)

Ville
d'Oullins

Quoi ?

Les chantiers jeunes permettent aux jeunes Oullinois de financer un projet tout en étant utiles pour la collectivité.

En accomplissant des missions encadrées par un animateur (peinture, entretien, bricolage, archivage...), les chantiers offrent une première expérience du monde du travail et permettent de partager un temps collectif propice à la rencontre avec d'autres jeunes.

Pour qui ?

Les jeunes Oullinois âgés de 16 à 17 ans qui présentent un projet individuel ou collectif et qui seront sélectionnés par les partenaires éducatifs du territoire. La priorité est donnée aux jeunes qui n'ont jamais effectué de chantier.

Comment ?

Le temps de chantier est limité à **30h par semaine (pause déjeuner comprise)**.

La gratification s'élève à **21€ par jour soit 105 € par semaine + 30 € chèques vacances**.

Le jeune s'engage à respecter les horaires et devra justifier toute absence ou retard. Il respectera également ses coéquipiers, l'encadrement, les règles de savoir-vivre, les recommandations, les consignes de sécurité et le matériel.

Un contrat d'engagement sera remis et devra être rempli et signé par le représentant légal et le participant avant le début du chantier.

Pièces à fournir ?

- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- photocopie de l'attestation de droits à la sécurité sociale
- copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- attestation de responsabilité civile (assurance)
- photocopie d'un justificatif d'identité

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera rejeté.

Attention : le dépôt du dossier de candidature n'entraîne pas automatiquement l'inscription au chantier jeunes (pensez à consulter vos mails, les réponses sont envoyées par mail).

Quand ?

Les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires.

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le :

- **vend. 7 oct. 2022** pour les vacances de la Toussaint
- **vend. 20 janv. 2023** pour les vacances d'hiver
- **vend. 24 mars 2023** pour les vacances de printemps
- **vend. 16 juin 2023** pour le mois de juillet
- **vend. 7 juillet 2023** pour le mois d'août

Où ?

Au service animation jeunesse

5 place Anatole France

Les lieux seront communiqués pour chaque semaine de chantiers en fonction des missions à effectuer.

Chantiers jeunes ²⁰²²₂₀₂₃

PARTIE À REMPLIR PAR LE (LA) CANDIDAT(E) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : fille garçon

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

Mail :@

Nom de l'assureur :

.....

ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE :

Quel projet souhaitez-vous financer avec la gratification ?

.....

.....

.....

.....

ACCOMPAGNEMENT :

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement dans la constitution de votre dossier (ACSO,

Sauvegarde 69, MLISOL...): oui non Si oui, lequel :

Avez-vous déjà participé à un chantier organisé par le service jeunesse ? oui non

Précisez vos disponibilités :

.....

.....

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués.

Date et signature



Service animation jeunesse

04 78 45 11 68

service.jeunesse@ville-oullins.fr